



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 13 juillet 2021

n° 112-21 C

Objet : RS - Passation d'un avenant n° 3 à la convention de moyens et d'objectifs 2019/2021 avec Grand Chambéry Alpes Tourisme

- date de convocation le 07 juillet 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi treize juillet à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 49

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Claudine Bonilla - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Sandrine Garcin - Sabrina Haerincq - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Cyndie Picot - Claire Plateaux - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Jacques Henriot
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Marcel Ferrari

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Marie Bénévise à Alain Caraco - de Christèle Blambert à Jean-Marc Léoutre - de Brigitte Bochaton à Michel Dyen - de Daniel Bouchet à Gaëtan Pauchet - de Sophie Bourgade à Claire Plateaux - de Florence Bourgeois à Claire Plateaux - de Pierre Brun à Aurélie Le Meur - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Isabelle Dunod à Thierry Repentin - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de James Hallay à Josette Rémy - de Martin Noblecourt à Aurélie Le Meur - de Christophe Richel à Michel Dyen

• conseillers excusés : 20

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Hélène Jacquemin - Max Joly - Martine Lambert - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Emilio Pla Diaz - Farid Rezzak - Walter Sartori - Bruno Stellan - Alain Thieffinat - Thierry Tournier - Alexandra Turnar - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 13 juillet 2021

délibération n° 112-21 C

objet **RS - Passation d'un avenant n° 3 à la convention de moyens et d'objectifs 2019/2021 avec Grand Chambéry Alpes Tourisme**

Serge Tichkiewitch, vice-président chargé du tourisme et des activités de loisirs, rappelle que l'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) Grand Chambéry Alpes Tourisme (GCAT) s'est vu confier par Grand Chambéry les missions de service public d'accueil, d'information, de communication et de promotion touristique ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de la politique touristique de l'agglomération conformément à la loi n° 2004-809 du 13 août 2004.

Le Conseil communautaire s'est prononcé par délibération n° 236-18 C du 20 décembre 2018 sur une nouvelle convention d'objectifs pluriannuelle avec GCAT, redéfinissant le périmètre et les moyens alloués permettant l'intégration de Savoie Grand Revard (dont le secteur de Grand Lac) au périmètre intercommunal.

Après un premier avenant pour maintenir le niveau de contribution 2020 au même niveau que 2019, et un deuxième avenant pour mettre à jour la convention et prévoir une nouvelle contribution exceptionnelle au titre de 2021 du fait de la crise sanitaire impactant le secteur économique du tourisme, il est aujourd'hui nécessaire de conclure un troisième avenant pour attribuer une contribution complémentaire à GCAT.

Le remplacement du directeur mutualisé, qui assurait la direction de GCAT et du développement touristique de Grand Chambéry, n'a pas pu être opéré selon le dispositif existant qui permettait un recrutement par Grand Chambéry et une mise à disposition partielle auprès de GCAT. En effet, pour des raisons statutaires, le recrutement a dû être effectué directement par GCAT.

C'est donc le budget de l'EPIC qui supporte la totalité de la masse salariale du poste de directeur mutualisé, ce qui implique pour Grand Chambéry de verser une contribution complémentaire à GCAT pour compenser la partie du poste de direction du développement touristique lui incombant.

C'est pourquoi il convient de compléter la convention de moyens et d'objectifs en ce sens. L'article 3 de la convention de moyens et d'objectifs, relatif au financement, est modifié pour compléter la contribution annuelle de Grand Chambéry à GCAT de 30 000 €, portant la contribution 2021 à 1 752 428 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du tourisme,

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de développement touristique, de promotion du tourisme et de sentiers de randonnée,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la délibération n° 236-18 C du Conseil communautaire du 20 décembre 2018 portant approbation d'une convention de moyens et d'objectifs avec GCAT,

Vu les délibérations du Conseil communautaire n° 167-19 C du 14 novembre 2019 et n° 001-21 C du 11 février 2021 portant respectivement avenant n° 1 et n° 2 à la convention de moyens et d'objectifs avec GCAT,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'avenant n° 3 à la convention de moyens et d'objectifs entre Grand Chambéry et Grand Chambéry Alpes Tourisme tel que présenté ci-dessus et ci-annexé,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer l'avenant ainsi que tous documents y afférents.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 112-21 C

Objet de l'acte : RS - Passation d'un avenant n° 3 à la convention de moyens et d'objectifs 2019/2021 avec Grand Chambéry Alpes Tourisme

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations

Date de l'acte : 23 juillet 2021

Annexe(s) : Projet avenant n° 3 CMO GC GCAT

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210723-lmc1H25498H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25498H1

Date de transmission en Préfecture : 23 juillet 2021

Date de réception en Préfecture : 23 juillet 2021

Période d'affichage : du au